

1956 - 2006
50^{ème} anniversaire
de l'alimentation en eau potable
de Sigale !

NOTICE INDIVIDUELLE (1)

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

L'adduction d'eau

Classe

Nom :

Prénoms :

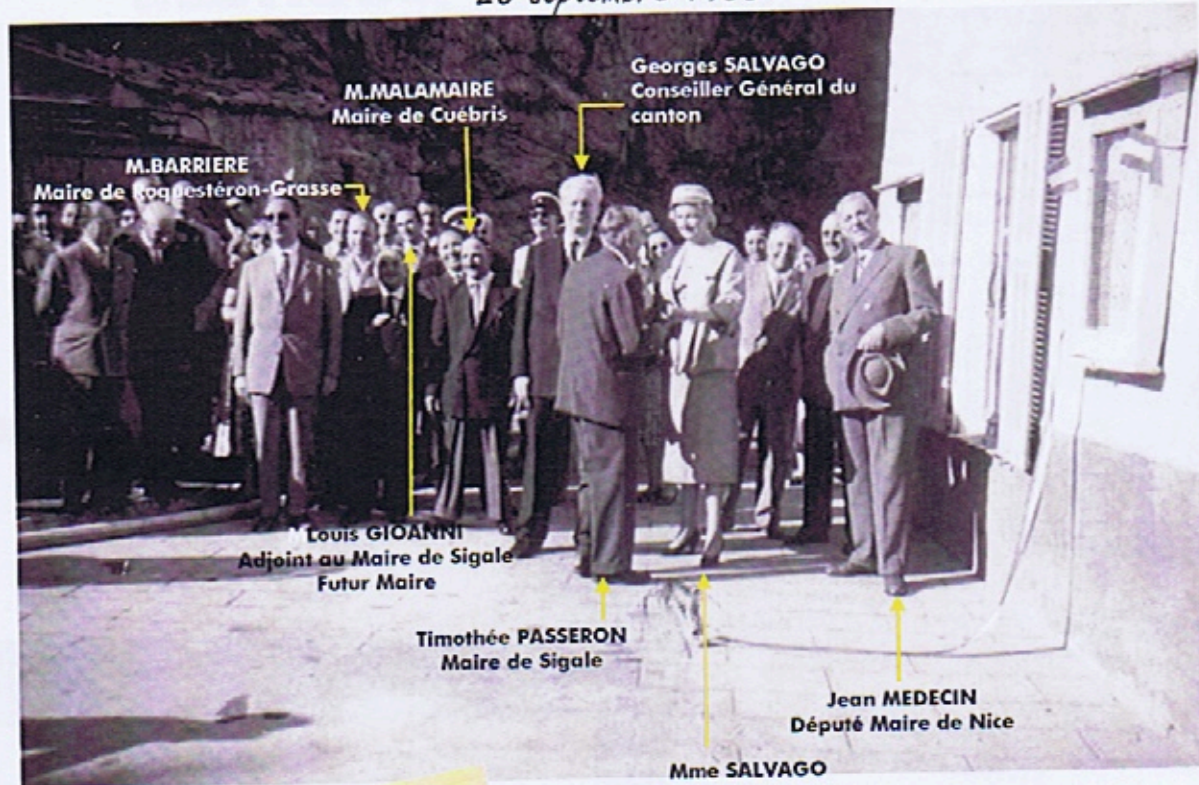
du Vegay

MODELE N° 4
Art. 7 de l'instruction
du 4 décembre 1933

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON

23 septembre 1956



Conseil Général des Alpes-Maritimes

le 14 sept. 1956

Mon cher Collègue et Ami,

Je vous remercie de votre cordiale
attentive. Je ferai tout mon pos-
sible pour assister à l'inauguration
des travaux d'amenée des eaux du
Vegay, très heureux de saisir l'oc-
casion que vous m'offrez d'offrir
de cette importante réalisation.
Toutefois, si je ne trouve pas au-
jourd'hui le temps de vous
remercier de votre déplacement, je vous
salue très cordialement.

Mon cher Collègue
Maire de Sigale

VILLE DE MENTON
CABINET DU MAIRE

Menton, le 24 Septembre 1956

Mon Cher Collègue et Ami,

J'étais absent pendant quelques jours
de la région pour prendre un peu de repos, et
c'est la raison pour laquelle je n'ai pu
assister dimanche à votre belle fête de l'inau-
guration de l'adduction d'eau du Vegay.

Je sais par les journaux que ce fut un
succès, et c'est bien la juste récompense de
vos efforts et de vos talents d'administrateur.

Je vous demande d'excuser mon absence,
et vous prie de croire, Mon Cher Collègue et
Ami, avec toutes mes félicitations pour ce
beau résultat, à l'assurance de mes sentiments
cordiaux et dévoués.

Le Maire,

Y. PALMER

Monsieur PASSERON
Maire de
SIGALE (A.M.)

NICE le 13 Septembre 1956
27-29, Av. de la Victoire

Monsieur le Maire,

Notre Monsieur général, ex-official baron, m'a honoré d'une aimable invitation que j'ai bien sûr acceptée pour la telle et telle manifestation se déroulant prochainement.

Il me ferait se rendre et me fier de l'honneur mais, provenant d'un lieu de nos parents pour cette étonnante localité, un de nos relations ira assurer le compte rendu par "Nico-Matin" et "L'Espoir".

Croyez, Monsieur le Maire, à nos meilleurs sentiments.

Le chef de service régional

[Signature]

[Signature]

EM/V
SECRETARIAT RÉGIONAL PARTICULIER
de M. le GÉNÉRAL CORNICLION-MOLINIÈRE
DÉPUTÉ DES ALPES-MARTIMES

TELEPH. 267-43
4, RUE CLÉMENT ROUSSEL
NICE

14 Septembre 1956

Messieurs les Membres,

Le Général CORNICLION-MOLINIÈRE sera certainement touché de l'aimable invitation que vous avez bien voulu lui faire parvenir par les soins de son Secrétariat Régional, le concernant à l'inauguration d'eau du Village au Village le 23 Septembre courant. Déjà permettez moi de vous en exprimer ses vifs remerciements.

Mais, en mission aux Etats-Unis actuellement, il ne pourra répondre favorablement à votre invite étant absent de son Département à cette date.

Je vous en exprime tous ses regrets. Mais le Colonel Aguilon sera chargé de le représenter en cette circonstance.

Veillez croire, Messieurs les Membres de la Municipalité, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mme Maurice Vittone
Secrétaire Régionale

Messieurs les Membres
de la Municipalité de
SIGALE
(A.M.)

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'ÉGOUT
Procédée N.P. OTTO
Société Anonyme au Capital de 310.000.000 Francs
4, rue du Général Foy - PARIS 6^e
R.C. Seine N° 55-B-2955
N° d'identification attribué par l'I.N.S.E.E. 001.75100.0002
Cobecurs Postaux N° 665.29 PARIS

887 - DOIT : COMPTE DE SIGALE

Fourniture d'eau au Presbytère		
prime fixe pour le 2 ^e semestre 1956		1.238
index au 30.6.56	50 no	
31.12.56	2	
	48 no	
cont 46 no à 15.02		727.72
2 no à 47.47		94.94
		<hr/>
		2.060.66
taxe locale 2.83%		58.31
taxe nationale s/forfait		92
taxe nationale s/tranche excédentaire		4
		<hr/>
		2.214.87

arrêté le présent mémoire à la somme de
DEUX MILLE DEUX CENT QUATORZE FRANCS
payable par virement à notre compte chèque
postal N° 665.29 PARIS.

PARIS, le 18 SEPTEMBRE 1956
COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'ÉGOUT

[Signature]

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX ET DE L'ÉGOUT
Procédée N.P. OTTO
Société anonyme à capital 310 000 000 F.
- - - - -
INSTALLATION ET EXPLOITATION DE SERVICES MUNICIPAUX
Captage, Traitement & distribution des Eaux potables,
industrielles et d'irrigation.
- - - - -
SIÈGE SOCIAL : 4, Rue du Général FOY - PARIS (6^e)
- - - - -

EXPLOITATIONS
JN/ND N° 4 007-2
PARIS, le 7 mai 1956

Monsieur LE MAIRE DE LA VILLE
DE SIGALE (A.M.)

Monsieur le Maire,

Monsieur VEYSSI nous transmet la lettre que vous lui avez adressée le 30 avril, relative à l'attribution à titre gracieux, d'un contingent d'eau à votre Commune.

Nous avons l'honneur de vous informer que la décision à prendre à ce sujet n'est pas de notre ressort, mais de celle du Syndicat intercommunal, à qui vous devez adresser votre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments dévoués.

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'ÉGOUT
Signé :

PRÉFECTURE
des
ALPES-MARITIMES

3ème Division



Sigale .

Fontaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 15 mars 1927

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à Monsieur REY,

Architecte départemental,

à NICE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions de l'art. 2 de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a, par arrêté du 28/2/1927, inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques la fontaine publique de Sigale.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,